

17 fév 2017 -15:58

Appartient à Conseil des ministres du 17 février 2017

Marché public pour l'implémentation d'une solution informatique intégrée dans le cadre du projet "i-Police"

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement d'une procédure de marché public relative à un accord-cadre pluriannuel de fournitures pour l'acquisition et l'implémentation d'une solution informatique intégrée, dans le cadre du projet "i-Police*" de la Police intégrée.

Ce marché public sera adjugé via une procédure de dialogue compétitif.

La police souhaite acquérir une solution ICT intégrée, basée sur des produits "commercial off-the-shelf" (COTS) destinés à soutenir les processus opérationnels de la police intégrée (GPI). La solution visée doit au moins proposer les éléments suivants :

- Cette solution doit permettre la gestion des données ainsi que la gestion des faits criminels ou des événements qui intéressent la police de par les risques potentiels qu'ils font courir sur la santé, la tranquillité et l'ordre publics.
- L'intention est d'automatiser le plus de processus policiers opérationnels possibles afin d'accroître l'efficience.
- La solution ne peut se limiter aux données de la police mais doit aussi offrir des possibilités de fournir de l'intelligence sur base de croisements entre les données policières entre elles et/ou avec d'autres sources.
- Pour ce faire, il est également important que la solution fournie propose, au travers d'outils avancés, une gestion des accès minutieuse et une protection de la vie privée, adaptées aux nouvelles possibilités offertes par les big data.
- En la centralisant dans une solution nationale unique pour la police intégrée, toute l'information policière sera mise en temps réel à la disposition de tous les fonctionnaires de police qui en ont besoin. Cela devrait avoir pour conséquence une forte augmentation de la sécurité nationale du fait du partage immédiat de cette information.
- La solution doit permettre des synergies avec les principaux partenaires de la police, comme par exemple la justice et les communes, afin de stimuler un travail en chaîne.
- Il est attendu des fournisseurs qu'ils fassent un usage maximal des collaborations fédérales en matière de digitalisation, comme l'usage de la carte d'identité électronique ou d'autres projets en exécution de l'agenda numérique du gouvernement fédéral.

* i-Police = intelligent-policing

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des bâtiments
rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.jambon.belgium.be>

Service de presse de Koen Geens, ministre de la Justice
Boulevard de Waterloo 115
1000 Bruxelles
Belgique

Service de presse de M. Alexander De Croo, Vice-Premier ministre et ministre de la Coopération au développement, de l'Agenda numérique, des Télécommunications et de la Poste
Tour des Finances
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 61
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.decroo.belgium.be>